

TÉLÉGRAPHIE

AU SENAT

Comité des chemins de fer

La compagnie de la Baie des Chaleurs

Suite de l'enquête

Ottawa, 25. M. Chrysostôme Langelier est le premier à avoir signé les chèques de \$100,000 avant les comptes de la lettre de crédit de la Banque Union. C'est M. Lesage et M. Machin qui ont dit au témoin qu'il y avait \$100,000 à son crédit à la Banque Union.

« Vers le 20 de mai, le témoin a reçu de M. Webb une lettre l'invitant à aller à la Banque Union endosser la lettre de crédit. Le témoin dit que son bureau de régistrateur est à la chambre numéro 148 dans le Palais législatif à Québec et que le bureau de Monsieur Picaud est à l'Est de la basse-ville. Il a été invité par M. Armstrong lui-même à se rendre au bureau de M. Picaud pour lui payer la somme de \$100,000. Il a écrit et signé dans le bureau de M. Picaud les cinq chèques de \$20,000. Le reçu a été remis au témoin et parti ensuite. Il a signé les trois autres chèques de \$24,000, de \$10,000 et de \$31,750 dans le bureau de la Banque Nationale. Le 11 mai il en a signé un de \$1,100 et le 10 juillet il a signé un de \$2,000 pour la balance de la traite de \$2,250. Le reçu a été remis au témoin le 28 avril 1891. Il avait été rédigé par M. Armstrong lui-même. Il n'a pas encore tout payé le montant de \$20,000 voté par la Chambre pour le paiement des dettes du chemin de fer. Il reste encore huit à dix mille piastres à payer à des pêcheurs qui sont absents sur la côte du sud. Il n'a jusqu'à présent plus de \$48,000. Il a commencé à faire les paiements le 13 mai, alors qu'il a reçu un chèque de \$1,500 de M. Machin, pour payer certaines réclamations à Montréal. Il a reçu ensuite un autre chèque de \$25,000 vers la fin de mai.

En réponse à M. Langelier, M. Stanton, l'employé de M. Macfarlane, a mis entre les mains du témoin un état de toutes les dettes de M. Macfarlane. Il a demandé une liste des créances au-dessus de \$100. Il ne peut payer aucun de ces créanciers, mais il a fait quelques unes sollicitées par M. Thom, secrétaire-trésorier de la compagnie réorganisée. M. Thom était nommé à cet effet par un ordre en conseil. M. Thom a approuvé et certifié à \$175,000 la réclamation de M. Armstrong. Il n'a jamais pris aucun intérêt dans la réclamation de M. Armstrong. Il n'a fait que signer les ordres du département des travaux publics pour le paiement de ces réclamations.

Jamais la Banque d'Ontario n'a payé un seul sou des réclamations de M. Picaud. Si la Banque d'Ontario a reçu les \$52,000 elle les a versés au département des autres créanciers. Il a sur lui la déclaration de George A. Taylor, de Brockville, disant que la Compagnie de la Baie des Chaleurs a détourné la somme de \$118,000 sur les premiers vingt mille de chemin.

Le honorable Frs Langelier base sur ce document la déclaration de ce que ces \$118,000 ont été détournés de leur objet par l'ancienne compagnie et qu'elle n'a payé que sur menaces de poursuites criminelles.

L'honorable sénateur Robitaille déclare que l'accusation est entièrement fautive. L'ancienne compagnie dont il était président n'a jamais détourné \$118,000 et qu'elle n'a jamais été menacée de poursuites criminelles à aucune sorte et il demande que l'enquête à ce sujet soit claire et complète.

Le comité accepte le document comme indication de ce qu'il a décidé d'assigner M. Taylor lui-même pour venir donner son témoignage et soutenir sa déclaration.

M. Tassé demande à M. Langelier s'il est prêt à porter l'accusation que la compagnie a détourné (embezzelled) \$118,000.

M. Langelier dit que l'accusation n'est pas de lui, mais dans la déclaration de M. Taylor.

LA CATASTROPHE DE NEW-YORK

Le doublement des décombres continue — 40 cadavres non identifiés

New-York, 25—Il y avait ce matin, à la morgue, 18 cadavres non identifiés. A minuit on avait trouvé 50 cadavres plus ou moins défigurés.

Le surintendant Brady, du département des bâtisses, est d'opinion que la catastrophe a été causée par une explosion de naphthaline ou de quelque autre matière explosive. Il dit que la bâtisse a été condamnée, le 21 février 1885.

Le mur du côté de Park Place était dans une bonne condition à cette époque.

LES FERMIERS EN ANGLETERRE

Ils sont découragés

Londres, 25—Les meuniers de Leeds ont haussé le prix de la farine de 1 s. 0 d. par sac. Le temps est froid et orange dans presque tout le pays. Dans quelques endroits les grains coupés sont sous l'eau dans les champs. Les fermiers sont découragés.

RESUME TELEGRAPHIQUE

Une relique intéressante à la grande exposition de Chicago sera la première cloche d'église qui ait sonné dans le Nouveau-Monde. Cette cloche aurait été donnée aux habitants de St Domingue par la reine Isabelle.

NOUVELLES D'OTTAWA

Les visiteurs à Ottawa—La transmission des décrets pendant la session—M. Gillies au Nord-Ouest

Ottawa, 25—Le major G. R. Stark, M. J. F. Quinn, C. R. W. W. Atwater, de Montréal, et M. W. Farwell, gérant de la Banque des Cantons de l'Est, sont arrivés ici, ce soir.

NOUVELLES DE QUEBEC

Réunion du conseil du bureau de commerce—Mort de la mère de Mgr Marois—Mort subite

Québec, 25—A une réunion du conseil du bureau de commerce, cette après-midi, on a discuté longuement le projet d'amender la constitution de la commission du havre. On a exprimé l'opinion qu'il était opportun que le commerce fût mieux représenté dans une institution de ce genre, et que le gouvernement devrait l'être moins.

LES RECOLTES AU NORD-OUEST

Les effets de la gelée

Toronto, 25—M. T. C. Irving, gérant du Bradstreet, a reçu aujourd'hui la dépêche suivante de Winnipeg sur l'aspect de la récolte au Manitoba et au Nord-Ouest: «On signale une moyenne d'environ deux degrés au-dessous de zéro sur quelques points; jusqu'ici les rapports ne disent pas que la gelée ait causé de sérieux dommages.»

Winnipeg, 25—Le temps, ce soir, est assez froid; mais il n'y a pas le moindre danger par suite de la gelée. La coupe des grains a fait partout et dans quelques sections elle est terminée.

LA TEMPERATURE

Toronto, 25—11 hrs p. m.

Ce soir, il y a une petite dépression qui se transporte vers l'est, à travers le lac Supérieur, et la pression est au-dessous de la moyenne sur presque toutes les parties du Canada. Il y a eu des averses dans quelques localités au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, mais dans les autres provinces le temps a été très beau.

Température minimum et maximum — Calgary, 44-62; Battleford, 34-63; Winnipeg, 52-68; Toronto, 54-77; Montréal, 60-72; Québec, 62-72; Halifax, 60-82.

OUVERTURE DES COLLEGES

DES ECOLES

On trouvera à la nouvelle Librairie Trudel et Demers, rue Notre-Dame, coin St-Gabriel, le plus beau choix de fournitures d'écoles en fait de cahiers, livres, papiers, crayons, articles nouveaux, etc., et au plus bas prix.

POUR SE DÉLIVRER DU MAL DE TETE, de la constipation, etc., faite usage des Pilules de Carter pour le foie, elles sont purement végétales. Elles stimulent doucement le foie et ont bientôt raison de la bile qui nuit au fonctionnement de l'estomac.

L'inflammation des yeux guérit. «J'ai souffert de l'inflammation des yeux à tel point que je n'ai pu travailler pendant tout l'été de 1882. Je pris plusieurs bouteilles de la «Northrop & Lyman Vegetable Discovery» et j'ai le plaisir de vous informer que ce remède m'a guéri de mon affliction. C'est une excellente médecine pour la constipation.

Beaux Arts

Nos lecteurs voudront bien ne pas oublier que M. A. Bayard, artiste, est toujours au No 177 rue St-Constant. Il continuera toujours comme par le passé à s'occuper de portraits de tous genres, soit à l'aquarelle, au pastel ou au crayon, d'après nature ou photographie, allez voir ses ouvrages.

— Agréable comme le sirop; rien ne l'égalé comme remède pour les vers; son nom est: «Mother Graves' Worm Expeller» Le plus grand destructeur de vers du siècle.

«German Syrup»

Remède pour le Croup et la Toux

Pour les enfants il faut qu'un remède soit absolument sûr. Il faut qu'un mère ait autant de confiance à ce remède qu'à son livre de prière. Il faut que ce remède soit sans ingrédients incertains, violents ou dangereux. Il faut qu'il soit sans reproches tant dans son matériel que dans sa fabrication, il faut qu'il soit facile à administrer, facile et agréable à prendre. Il faut que l'enfant l'aime. Il faut qu'il soit prompt dans ses effets, soulageant immédiatement, comme les maladies des enfants viennent vite, augmentent vite, et finissent d'une manière fatale au traitement en très peu de temps. Il ne faut pas seulement qu'il soulage vite, il faut aussi qu'il les guérisse promptement, parce que la constitution des enfants perd sa force quand ils sont enfermés trop longtemps. Il faut que ce remède soulage avec de petites doses. Pour un enfant, une grande quantité de remède n'est pas nécessaire. Il ne faut pas que ce remède diminue l'appétit ou la santé de l'enfant. Toutes ces considérations s'appliquent aux grandes personnes comme aux enfants, et font du Sirop Allemand de Boschee, le remède favori des familles.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE

Monsieur le Directeur.

Permettez-moi de m'adresser par la voie de votre journal à la population du district de Québec pour lui demander trois choses:

LA McLAREN'S COOKS FRIEND

— EST LA SEULE —
Véritable Poudre à Pâte

L'EXTRAIT FLUIDE DUKEHART DE MALT et HOUBLON

ED. MICHIELS

A Malines, Belgique.

J. T. SCANLAN

26—RUE SAINT-SACREMENT—26

M. GOUETTE

MANUFACTURIERS DE PORTES, CHASSIS, JALOUSIES ET MEUBLES

FATHER KENIG'S NERVE TONIC

REMEDÉ NATUREL POUR LES Attaque d'Épilepsie, mal caduc, Hystérie, Danse de St. Vite, Maladies Nerveuses, Hypochondrie, Melancolie, Incurie, Insomnie, Étourdissement, Débilité du cerveau et de la moelle épinière, &c.

Cette médecine agit directement sur les centres nerveux, calmant tout irritation et augmentant l'effusion et la force du fluide nerveux. Elle est parfaitement inoffensive et ne laisse aucun effet désagréable.

Le Grand remède américain pour la Dyspepsie et les maladies du Foie sous toutes leurs formes, régularise l'action de l'estomac et des organes digestifs. A vendre par tous les Pharmaciens.

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS 1891

La ligne entre Montréal et Québec voyageant comme suit:

LA CLEF DE LA SANTE

«Dependence»

ROBERGE & SHEPHERD

MACHINISTES

CASTOR FLUID DE GRAY

La meilleure préparation pour empêcher la chute des cheveux et de se faire pousser.

BLANCS

Pour les Exercices de Grammaire et de Tenue des Livres

Pension Française

LA VIGNE

D. F. DUPONT

Malade des Femmes et des Enfants

LEGAL PELLETIER & FONTAINE

AVOATS

Gustave Lamothe

AVOAT

J. H. LECLAIR

ARPENTIER

N. LANDRY

Dessinateur et Graveur sur Bois

L. LECLAIR

Ferblantier Plombier et Couvreur

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MSSURVEUR

D. J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

J. A. DORVAL

— ou RELIEUR —

J. EMILE VANIER

INDICATEUR CIVIL ET ARPENTIER

L. R. VALIQUETTE

MEUBLIER

DUCHARME, LEOUC & BOURQUE

Élèves diplômés de l'École Polytechnique

DUKEHART'S

COOKS FRIEND

CASTOR FLUID DE GRAY

La meilleure préparation pour empêcher la chute des cheveux et de se faire pousser.

BLANCS

Pour les Exercices de Grammaire et de Tenue des Livres

Pension Française

LA VIGNE

D. F. DUPONT

Malade des Femmes et des Enfants

LEGAL PELLETIER & FONTAINE

AVOATS

Gustave Lamothe

AVOAT

J. H. LECLAIR

ARPENTIER

N. LANDRY

Dessinateur et Graveur sur Bois

L. LECLAIR

Ferblantier Plombier et Couvreur

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MSSURVEUR

LEGAL PELLETIER & FONTAINE

AVOATS

Gustave Lamothe

AVOAT

J. H. LECLAIR

ARPENTIER

N. LANDRY

Dessinateur et Graveur sur Bois

L. LECLAIR

Ferblantier Plombier et Couvreur

V. LACOMBE

ARCHITECTE ET MSSURVEUR

D. J. G. A. GENDREAU

CHIRURGIEN-DENTISTE

J. A. DORVAL

— ou RELIEUR —

J. EMILE VANIER

INDICATEUR CIVIL ET ARPENTIER

L. R. VALIQUETTE

MEUBLIER

DUCHARME, LEOUC & BOURQUE

Élèves diplômés de l'École Polytechnique

L'ETENDARD
Montréal, 26 Août 1891.
CE SERA ELLE

La Patrie publie un petit bout d'article qui vaut la peine d'être reproduit. C'est intitulé "S'il n'y en a pas d'autre, ce sera moi."

La position de la Patrie est des plus singulières; nous devrions dire des plus enviables.

Par suite de la défection du Globe et du Times de Hamilton, en ce qui concerne les libéraux de notre province, et à cause de la position délicate dans laquelle se trouvent l'Electeur et la Justice, la Patrie est le seul journal quotidien de grande importance qui puisse défendre le principe de l'autonomie des provinces contre les attaques révolutionnaires du sénat, sans être exposé de défendre ses propres intérêts.

Autour de la Patrie, nous sommes heureux de le constater, se groupent un nombre fort respectable de familles hebdomadaires, parmi lesquelles nous découvrons avec plaisir un journal quotidien, l'Union de St-Hyacinthe.

Si la position de la Patrie était des plus singulières avant la publication de cet article, nous est avis qu'elle l'est encore davantage maintenant.

Si ces quelques lignes veulent dire quelque chose, voici ce qu'elles veulent dire: d'abord, j'accuse le directeur inférieur, car l'Electeur me débordait; maintenant les circonstances veulent qu'on ait besoin de moi et je vous prie de remarquer que je vous suis devenu indispensable.

L'article de la Patrie, interprété littéralement—on l'a sans doute écrit bien à la hâte—vient dire encore plus que cela, car, en lisant, on reste convaincu que ce journal se trouve de force à approuver et à faire triompher, à lui seul, des scandales tels que le Globe lui-même et le Times sont obligés de les répudier et de les condamner. Voilà un beau rôle pour la Patrie: ce que les autres trouvent trop sale, c'est elle qui s'en charge. L'organe ou paraît même heureux d'avoir à jouer ce rôle et il ne cache pas le bonheur que lui cause le fait que les articles de l'Electeur n'ont pas de poids dans les circonstances. Notre confrère paraît croire même qu'il faut aussi exclure la Justice. Pourquoi? C'est sans doute le secret de M. Beaugrand.

Dans tous les cas, il est entendu—c'est la Patrie elle-même qui le déclare—que la Patrie sera le papier buvard en cette affaire. Elle consent cependant à recevoir le concours des journaux de campagne à condition que la Patrie soit le centre et qu'autour d'elle les autres petites feuilles gravitent modestement.

Evidemment, l'affaire de la Baie des Chaleurs ne cause pas de regrets à la Patrie puisque cela lui fournit l'occasion de prendre une place si enviable—enviable au point que les grands journaux libéraux n'en veulent point.

Nos félicitations à la Patrie

UNE BONNE REPONSE

Voici ce que répond l'Electeur aux demandes réitérées que nous avons faites à M. Garneau:

L'Electeur, faisant cortège au reste de la presse bleue, injurie M. Garneau parce qu'il refuse d'admettre la compétence du Sénat et de rendre à Ottawa la réputation d'honorable à un commissaire des Travaux publics est trop connue pour que tous les politiciens de la presse bleue réussissent à l'entamer.

La transaction de l'affaire de la Baie des Chaleurs a été conduite par M. Garneau et ses collègues avec la plus grande prudence. Le gouvernement sera prêt, en tout temps, à subir son procès devant un tribunal compétent et le public verra alors la valeur des infâmes colonnes de la presse bleue.

Si la réponse de l'Electeur est trop pressée, qu'ils accusent M. Garneau et leur fournir devant les cours de justice l'occasion de prouver leurs assertions.

Si M. Garneau récusé le Sénat, pourquoi n'est-il pas allé le dire? C'est ce que nous lui avons demandé: au lieu de cela il se dit malade et, encore une fois, il faut qu'il le soit beaucoup pour ne pas revendiquer son honneur outragé.

Que M. Garneau ait toujours été honnête homme, nous ne le nions pas, et le gouvernement, aujourd'hui, comme hier, paraît vouloir se faire un parachute de cette honnêteté.

Ce qu'il y a de surprenant c'est de voir M. Garneau consentir à jouer ce triste rôle, car il ne doit pas ignorer que si le vol est prouvé clairement ce n'est pas parce qu'un homme a toujours été honnête qu'il ne doit pas être condamné. On est honnête jusqu'à ce qu'on cesse de l'être: toute rivière a une source pure et quand ses eaux se salissent, cela dépend de la boue qui a été ramassée sur le parcours.

Si nous avons supplié M. Garneau de prendre la seule position digne et honorable qui nous paraissait possible dans les circonstances, c'est parce que nous avons du respect et de l'estime pour lui.

Si c'est lui qui nous fait répondre dans l'Electeur ou nous nomme de poursuite au dommage, nous le prenons vraiment en pitié.

Si M. Garneau veut nous poursuivre on dommages, qu'il s'entende avec M. J. C. Langelier, qui a déjà essayé comme cela de nous fermer la bouche, mais nous ne prévenons qu'il ne réussira pas.

Nous avons un devoir à remplir et nous le remplissons.

Cent soixante quinze mille piastres ont été soustraites au trésor pendant que M. Garneau était premier ministre intermédiaire.

Que M. Garneau parle et qu'il explique ce qui en est.

Il n'y a pas à sortir de là.

LES BILLETS EN QUESTION

Il n'est que juste de reproduire textuellement la défense que publie l'Electeur au sujet des billets de M. Mercier et autres, qui ont été payés avec l'argent public.

Voici ce que dit l'organe ministériel:

La presse bleue fait grand bruit au sujet de certains billets portant les signatures de M. Mercier, F. Langelier, C. A. P. Pelletier, Charles Langelier et Tarte, qui auraient été payés par M. Picaud. Nous allons voir s'il y a là quelque chose de mal.

Disons d'abord que la date même de ces billets établit qu'ils ont été faits après les élections générales pour les Communes et longtemps avant qu'il fut question du règlement de l'affaire de la Baie des Chaleurs. De là, il résulte deux faits clairs, incontestables: nos amis n'ont pas été argués pour les élections, puisqu'elles étaient terminées, et, en second lieu, cet argent ne provenait point de M. Armstrong, ni que son affaire n'était pas réglée et qu'il n'en était pas même question.

Voici l'explication de ces billets. Les élections générales venaient de se terminer. Nos adversaires se mirent à contester toutes les élections des candidats qui avaient été élus pour appuyer le parti libéral. Les candidats libéraux du parti à Québec, M. Mercier en tête, résolurent de prélever un fonds destiné à contester les élections de ces candidats bleus. Or, on sait que les candidats libéraux, dans chaque contestation, ont un dépôt de \$1,000 à part les déboursés.

M. Mercier, Pelletier et Langelier signèrent des billets qui furent escomptés, et avec leur produit des dépôts furent faits dans un grand nombre de contestations d'élections. C'était le moyen de protéger nos amis. A ce moment les contestations réglées d'une façon ou d'une autre, les dépôts seraient retirés et servirait à racheter les billets ainsi escomptés.

Voilà toute l'histoire de ces billets. Nous dirons, ce que nous disons, c'est que le fait que M. Picaud les a achetés, cela est discuté; mais qu'il mal y a-t-il pour M. Mercier, Pelletier et Langelier d'avoir signé des billets destinés à être payés plus tard par les dépôts provenant du règlement des contestations d'élections? On n'a pas pu payer les dépôts sans faire passer l'argent par M. Picaud, et c'est tout ce que M. Mercier a fait.

M. Picaud a reçu de l'argent d'Armstrong, c'est sa propriété, et avec cet argent il a payé ces billets, qu'il a fait passer par M. Picaud, et les dépôts seront remis à M. Picaud, et c'est tout ce que M. Picaud a fait.

Nous posons la question à tout homme sensé: Y a-t-il quelque chose de reprochable dans la conduite des signataires de ces billets? Non, sans doute. Ils ont payé pour les payer, et c'est tout ce qu'ils avaient fait, dans bien d'autres circonstances pour assurer le succès de leur parti, et ce dernier doit être en être profondément reconnaissant.

M. Mercier, Pelletier et Langelier n'ont pas touché un sou du produit de ces dépôts, et c'est tout ce qu'ils ont fait. Ils ont déposé au bureau du trésor sous forme de dépôts d'élections. Encore une fois, nous le demandons: où est le crime?

Nous n'entreprendrons pas de faire un examen minutieux de cette défense. Nos lecteurs l'ont fait devant eux, qu'ils la jugent.

Quelques réflexions nous paraissent s'imposer, cependant, à l'attention des intéressés.

L'Electeur dit que l'argent public n'a pas servi pour les élections: pourrait-il plus légitimement servir à des contestations d'élection?

M. Picaud est absent et pendant ce temps-là les ministres se défendent dans son journal: comment se fait-il que les ministres savent si bien les détails de tout ce qui s'est passé? Ils sont bien au fait de tous les détails des agissements de M. Picaud: ont-ils deviné cela ou s'est M. Picaud qui le leur a dit?

Comment devait-on payer ces billets? On avait laissé ce soin à M. Picaud et M. Mercier—qui devait connaître toutes ces échéances puisque son nom était sur les billets—au lieu de fournir de l'argent pour contribuer à les payer, jugeait que M. Picaud devait avoir bien de l'argent puisqu'il se faisait envoyer sa lettre de change pour cinq mille piastres à Paris.

Comment M. Mercier savait-il que M. Picaud aurait assez d'argent pour rencontrer toutes ces échéances et lui envoyer en outre cinq mille piastres à lui-même?

Les dépôts faits pour les contestations d'élection sont une garantie honnête homme, nous ne le nions pas, et le gouvernement, aujourd'hui, comme hier, paraît vouloir se faire un parachute de cette honnêteté.

Ce qu'il y a de surprenant c'est de voir M. Garneau consentir à jouer ce triste rôle, car il ne doit pas ignorer que si le vol est prouvé clairement ce n'est pas parce qu'un homme a toujours été honnête qu'il ne doit pas être condamné. On est honnête jusqu'à ce qu'on cesse de l'être: toute rivière a une source pure et quand ses eaux se salissent, cela dépend de la boue qui a été ramassée sur le parcours.

Si nous avons supplié M. Garneau de prendre la seule position digne et honorable qui nous paraissait possible dans les circonstances, c'est parce que nous avons du respect et de l'estime pour lui.

Si c'est lui qui nous fait répondre dans l'Electeur ou nous nomme de poursuite au dommage, nous le prenons vraiment en pitié.

Si M. Garneau veut nous poursuivre on dommages, qu'il s'entende avec M. J. C. Langelier, qui a déjà essayé comme cela de nous fermer la bouche, mais nous ne prévenons qu'il ne réussira pas.

Nous avons un devoir à remplir et nous le remplissons.

Cent soixante quinze mille piastres ont été soustraites au trésor pendant que M. Garneau était premier ministre intermédiaire.

Que M. Garneau parle et qu'il explique ce qui en est.

Il n'y a pas à sortir de là.

PARLEMENT FEDERAL

CHAMBRE DES COMMUNES

Ottawa, 25.

La Chambre a eu à occuper, aujourd'hui, d'une motion de non-confiance proposée par M. Davies, au sujet du contrat accordé à différentes compagnies de steamers pour établir un service régulier entre le Canada, les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud. M. Davies accuse M. Foster d'avoir accepté pour ce service des steamers d'un tonnage et d'une rapidité insuffisants, et de n'avoir pas consenti à changer les termes du contrat qu'il avait fait avec la "West India and Canada Company," dont M. Beard, alors député de Queens, était membre, et d'avoir accordé \$30,150 par voyage, lorsque le contrat stipulait seulement \$14,000 par voyage, et de n'avoir pas permis à cette compagnie de ne pas exécuter son contrat, et de l'avoir donné à MM. Pickford et Black pour la somme de \$30,000 lorsqu'avec la compagnie précédente, le prix n'était que de \$19,000, et d'avoir aussi payé à cette compagnie \$15,000 pour ses voyages, qui n'ont pas été faits.

M. Davies termine en proposant que la conduite du ministre des finances dans ces circonstances soit trouvée contraire à l'intérêt public et censurée par la Chambre.

M. Foster répond à M. Davies. Il dit que les soumissions publiques ont été demandées pour établir un service régulier de steamers entre le Canada, les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud, et que trois soumissions ont été envoyées au gouvernement: la première par MM. Black et Pickford pour \$14,000, la seconde par M. Foster pour \$30,000, et la troisième par la Canada and West India Company, pour \$19,000. Le contrat a été accordé à cette compagnie, les deux autres soumissionnaires s'étant retirés.

Le premier année du contrat, la compagnie n'a pas exécuté son service, et le service, un de 712 tonneaux, et l'autre de 1000 tonneaux. Dans le mois de juillet, la Compagnie informa le gouvernement qu'il lui était impossible de continuer le contrat à ces conditions et qu'elle perdait environ \$100,000 par voyage. Le ministre des finances insista pour que M. Foster payât pour qu'il n'abandonnât pas le service commencé, vu que le courant du trafic que l'on avait commencé à créer serait détourné et perdu pour le Canada. Pour l'engager à continuer ce service, il le consentit à payer la somme convenue de \$14,000 par voyage aller et retour au lieu de douze.

Pendant l'hiver suivant, le ministre des finances fit un contrat avec la société Pickford et Black pour cinq ans, pour la somme de \$30,000, à condition qu'elle mettrait pour le service, huit steamers de 1000 tonneaux, et un fort tonnage que ceux de la compagnie précédente. Ce qui a été fait. Aujourd'hui ce service donne pleine satisfaction; la valeur des cargaisons exportées qui n'était que de \$12,000 au commencement, a continué à augmenter, et les produits canadiens que les habitants des îles ne voulaient d'abord acheter qu'avec la plus grande répugnance, vu les préjugés que les États-Unis avaient réussi à faire naître au sujet de leur qualité, se vendent maintenant avec facilité. Le farin canadienne dont on ne voulait à aucun prix trouver aujourd'hui un débiteur facile. M. Foster termine en citant les témoignages des journaux en faveur de l'Excellence du service actuel et dit que dans toutes les négociations au sujet de ce contrat, il a tenu pour en vue le meilleur intérêt du pays.

A six heures la séance est suspendue

SEANCE DU SOIR

A la séance du soir, la discussion s'est continuée entre MM. Fint, Kenny et Boyd.

A 10 h 45 hrs, le vote a été pris et a donné le résultat suivant:

POUR—MM. Allan, Allison, Amyot, Armstrong, Bain, Barron, Beauvois, Bédard, Beth, Bernier, Borden, Bourassa, Bovens, Bowman, Brodeur, Brown (Chateauguay), Brown (Monck), Cameron (Huron), Campbell, Carroll, Cartwright (Sir Richard), Casey, Charbon, Choquette, Christie, Colter, Davidson, Davis, Devlin, Edger, Featherston, Flint, Forbes, Fraser, Fremont, Gauthier, Geoffroy, German, Gibson, Gilmore, Godbout, Grier, Guay, Hargraff, Harwood, Hyman, Innes, Landarkin, Langelier, Laurier, Lavergne, Leduc, Legris, Lester, Livingstone, McDonald (Huron), McGreevy, McMillan, McMillan, Mignault, Mills (Bothwell), Monet, Mousseau, Mulock, Murray, Perry, Proulx, Proulx, Rider, Rinfret, Rowand, Sanborn, Savard, Scriver, Sempie, Simard, Somerville, Trow, Trux, Vaillancourt, Watson.—Total, 82.

CONTRE—MM. Adams, Baker, Bergeron, Bergin, Bowen, Burnham, Burt, Cameron (Inverness), Carignan, Carpenter, Carson (Sir A.), Chapleau, Cleveland, Coatsworth, Cochrane, Cockburn, Carbone, Colby, Costigan, Craig, Curran, Daly, Daoust, Davin, Davis, Denison, Desautels, Desjardins (Hocheville), Desjardins (St-Hubert), Dickson, Dugas, Dupont, Dyer, Fairbairn, Ferguson (Renfrew), Foster, Fréchet, Gillies, Grenard, Gordon, Grandbois, Haggart, Hazen, Henderson, Hodgins, Hutchins, Ingram, Ives, Jamieson, Jones, Kaulbach, Kenny, Kirkpatrick, Langlois (St-Hubert), La Rivière, Lippé, Lippé, MacDonald (Kings), MacDonald (Winnipeg), MacDonnell (Algoma), Macintosh, McAllister, McDonald (Victoria), McDougall (Picton), McDougall (Cap Breton), McKay, McKeen, McLennan, McLeod, McNeill, McGillivray, Marshall, Masson, Miller, Mills (Annapolis), Morrison, O'Brien, O'Brien, Oumet, Paterson (Colchester), Pelletier, Prip, Putnam, Reid, Robillard, Roome, Ross (Dundas), Ross (Lisgar), Skinner, Sprone, Stairs, Stevenson, Taylor, Temple, Thompson (Sir John), Tisdale, Zupper, Tyrwhitt, White (Shelburne), Wilmot, Wood (Brookville).—Total 107.

Dr A. S. Brousseau, chirurgien dentiste, 7 rue Saint-Laurent. Médecin extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dentiers d'après les procédés les plus nouveaux. La-100

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

M. J. C. SMITH et J. J. JAMES, OTTO, SCRIP: J'ai employé pour le mal de tête, tous les remèdes dont j'ai entendu parler, mais rien n'a réussi, jusqu'à ce que j'ai vu dans le journal l'annonce de la Poudre de Carter, que j'ai achetée et qui m'a guérie. Je n'ai plus de mal de tête, et je suis maintenant en parfaite santé. M. J. C. Smith, 107 rue Saint-Laurent.

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

M. J. C. SMITH et J. J. JAMES, OTTO, SCRIP: J'ai employé pour le mal de tête, tous les remèdes dont j'ai entendu parler, mais rien n'a réussi, jusqu'à ce que j'ai vu dans le journal l'annonce de la Poudre de Carter, que j'ai achetée et qui m'a guérie. Je n'ai plus de mal de tête, et je suis maintenant en parfaite santé. M. J. C. Smith, 107 rue Saint-Laurent.

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

M. J. C. SMITH et J. J. JAMES, OTTO, SCRIP: J'ai employé pour le mal de tête, tous les remèdes dont j'ai entendu parler, mais rien n'a réussi, jusqu'à ce que j'ai vu dans le journal l'annonce de la Poudre de Carter, que j'ai achetée et qui m'a guérie. Je n'ai plus de mal de tête, et je suis maintenant en parfaite santé. M. J. C. Smith, 107 rue Saint-Laurent.

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

M. J. C. SMITH et J. J. JAMES, OTTO, SCRIP: J'ai employé pour le mal de tête, tous les remèdes dont j'ai entendu parler, mais rien n'a réussi, jusqu'à ce que j'ai vu dans le journal l'annonce de la Poudre de Carter, que j'ai achetée et qui m'a guérie. Je n'ai plus de mal de tête, et je suis maintenant en parfaite santé. M. J. C. Smith, 107 rue Saint-Laurent.

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

M. J. C. SMITH et J. J. JAMES, OTTO, SCRIP: J'ai employé pour le mal de tête, tous les remèdes dont j'ai entendu parler, mais rien n'a réussi, jusqu'à ce que j'ai vu dans le journal l'annonce de la Poudre de Carter, que j'ai achetée et qui m'a guérie. Je n'ai plus de mal de tête, et je suis maintenant en parfaite santé. M. J. C. Smith, 107 rue Saint-Laurent.

—Un rhume négligé se change en consommation, la plus fatale et la plus dominante de toutes les maladies aux yeux des humains, et se expose. Pour arrêter cette maladie à ses premières phases avant le développement des tubercules mortelles dans les poumons, faites usage de l'huile électrique du Dr Thomas qui guérit aussi les maladies des bronches, l'asthme, le catarrhe, les hémorroïdes, les maladies du foie.

ENQUETE TARTE-McGREGG

LA DÉFENSE

Discours de M. Fitzpatrick

Factum de MM. Osler et Henry

Ottawa, 25.—A la séance du comité des privilèges et élections, aujourd'hui, M. Fitzpatrick, avocat de M. Thomas McGreevy, a pris la parole et a défendu son client. Il a soutenu qu'il n'était aucunement prouvé que les transactions entre M. Thomas McGreevy et M. McGreevy, au sujet des travaux du havre de Québec étaient entachées de corruption et que son client en était tiré aucun bénéfice pécuniaire. D'après M. Fitzpatrick, M. Thomas McGreevy n'est pas responsable au gouvernement de sa conduite comme membre de la commission du havre, vu que c'est une corporation légale qui en est indépendante, et cependant plusieurs des accusations portées par M. Tarte s'appliquent à certains actes de M. McGreevy en sa qualité de commissaire du havre. Quant au favoritisme qu'on lui reproche, les commissaires et les entrepreneurs ont été nommés par le Comité, M. McGreevy n'en est pas plus responsable qu'aucun des autres commissaires.

Les témoignages de MM. Owen Murphy et Robert McGreevy, doivent être rejetés. Ces deux témoins étaient trop préjugés pour être admis. Le premier n'était rien qu'un témoin d'appoint, et le second n'est qu'un témoin d'appoint. M. McGreevy et de se venger de leurs anciens associés.

Passant en revue les diverses circonstances relatives à l'adjudication des travaux du havre, M. Fitzpatrick a déclaré que M. McGreevy n'était rien qu'un témoin d'appoint, et qu'il n'était rien qu'un témoin d'appoint. M. McGreevy et de se venger de leurs anciens associés.

En réponse à cette accusation, les avocats disent que la preuve a été faite d'un marché par lequel \$25,000 devaient être payés sur le contrat à 35 cents la verge s'il était accordé, mais il n'a pas été prouvé que M. Perley ait jamais offert ce marché, et qu'il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une dépense de \$100,000 et il n'est pas probable qu'aucun effort pour faire réduire le prix de 35 cents. Mais dans ce contrat, il n'y avait aucune soumission n'ait été demandée pour ce contrat, mais la loi n'oblige pas les commissaires du havre à le faire. De plus le contrat devait être limité à une

HOTEL-DE-VILLE

Comite de l'eau

LA QUESTION DES TUYAUX

Le comité de l'eau a siégé hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Thompson.

Comme l'institution se trouve à 75 pieds de la rue, la commission des écoles devra creuser le canal pour les tuyaux.

Le président répond que le comité s'occupera de la chose à la prochaine séance.

M. Louis Laurin, dans une lettre adressée au comité, expose qu'il a travaillé pendant 20 ans à la corporation, et qu'il vient d'être congédié sans aucune raison.

Le surintendant de l'aqueduc expose les raisons qui l'ont porté à congédier M. Laurin.

Le président demande à M. McConnell s'il a en son pouvoir la "Canada Pipe Company".

M. McConnell - Non, parce que le rapport du comité de l'eau n'a pas encore été soumis au conseil.

Le président - Une grave responsabilité pèse en ce moment sur le département du comité de l'eau.

Le comité de l'eau a siégé hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Thompson.

M. McConnell donne un état détaillé du montant des tuyaux reçus par le département.

Le président s'adresse au général de la compagnie, dit: Pouvez-vous nous dire ce que se propose de faire votre compagnie pour donner satisfaction au département de l'eau?

Le général avoue que la compagnie n'a pas dans toute la section un responsable au comité.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

LE GOUVERNEMENT FRANCAIS

Romeries Quebec et Montreal par le Consul

Le maire McShane a reçu la lettre suivante du comité de Turenne: Monsieur le Maire, Le gouvernement de la République, à qui j'ai fait connaître l'excellence de votre accueil aux officiers et aux équipages des deux navires de guerre la "Naïade" et le "Bisson", vient de me transmettre le télégramme suivant: "Comme l'empresse de vous communi-quer: Paris, 25 août 1891. "Veuillez remercier au nom du gou-vernement, les maires de Québec et de Montréal, pour l'accueil qu'ils ont fait à la division navale française."

La présence du "Bisson" dans votre port n'a permis, à moi aussi, de constater l'intimité des rapports qui existent entre les citoyens de Québec et de Montréal, pour l'accueil qu'ils ont fait à la division navale française."

Le président répond que le comité s'occupera de la chose à la prochaine séance.

M. Louis Laurin, dans une lettre adressée au comité, expose qu'il a travaillé pendant 20 ans à la corporation, et qu'il vient d'être congédié sans aucune raison.

Le surintendant de l'aqueduc expose les raisons qui l'ont porté à congédier M. Laurin.

Le président demande à M. McConnell s'il a en son pouvoir la "Canada Pipe Company".

M. McConnell - Non, parce que le rapport du comité de l'eau n'a pas encore été soumis au conseil.

Le président - Une grave responsabilité pèse en ce moment sur le département du comité de l'eau.

Le comité de l'eau a siégé hier après-midi, sous la présidence de l'échevin Thompson.

M. McConnell donne un état détaillé du montant des tuyaux reçus par le département.

Le président s'adresse au général de la compagnie, dit: Pouvez-vous nous dire ce que se propose de faire votre compagnie pour donner satisfaction au département de l'eau?

Le général avoue que la compagnie n'a pas dans toute la section un responsable au comité.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

On s'est plaint ensuite que les inspecteurs s'absentent souvent de leur poste sans aucune raison.

On décide ensuite sur la demande de X. M. C. A. de faire poser d'autres tuyaux pour protéger leur nouvelle bâtisse en cas d'incendie.

M. McConnell attire l'attention du comité sur les buanderies des Chinois qui l'on dépense beaucoup d'eau sans payer toutefois un surplus de taxe.

LES ANNONCES DE L'EXPOSITION

Jolies pancartes et éventaills, mais un français arriéré

La compagnie d'exposition de Montréal distribuera de très-jolies pancartes pour annoncer la prochaine exposition à Montréal. Ces affiches représentent une vue de Montréal prise du Mont-Royal et une vue du port de la ville. Le tout est orné de dessins de bon goût.

Il nous fait penser cependant de voir celles de ces cartes qu'on a voulu publier en français, déparées par des phrases entièrement anglaises comme celles-ci: "International bench show of dogs"; "Grand display of live stock"; et par d'autres prétendues phrases françaises comme celles qui suivent: "Échiv. Thos Gauthier, trésorier"; "On est prié de s'adresser au sous-seigneur"; "Au bas de cette carte on lit en caractères voyants: président, hon. Louis Tardif"; "Vice-président, hon. G. G. Stevenson, secrétaire-général"; "Nous est avis que si MM. les officiers de la Compagnie d'Exposition avaient lu leurs cartes à temps; ils auraient fait faire des corrections voulues. S'ils n'avaient pas fait cela, ils auraient imprimé à l'arrière des jolis petits éventaills de fantaisie qu'ils distribueraient sous forme d'annonces, ils n'auraient pas laissé ces phrases baroques qui n'ont aucune signification en aucune langue; "La Compagnie d'exposition de Montréal"; "machines en mouvement"; "Rafraîchissements and BREVAGES places"; "Ce n'était pas la peine assurément d'aller jusqu'à Toronto pour faire imprimer de pareilles choses. Montréal, on aurait sans doute trouvé quelque atelier où l'on aurait un peu plus respecté le français et les noms français de l'hon. M. Tourville et de M. l'échevin Gauthier."

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

Seulement, dans le cas présent, ce sont de nouvelles lampes, très-belles, qu'on a fait mettre chez M. McShane; j'ai bien entendu, et les reconnaissons à l'heure actuelle.

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

Seulement, dans le cas présent, ce sont de nouvelles lampes, très-belles, qu'on a fait mettre chez M. McShane; j'ai bien entendu, et les reconnaissons à l'heure actuelle.

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

Seulement, dans le cas présent, ce sont de nouvelles lampes, très-belles, qu'on a fait mettre chez M. McShane; j'ai bien entendu, et les reconnaissons à l'heure actuelle.

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

Seulement, dans le cas présent, ce sont de nouvelles lampes, très-belles, qu'on a fait mettre chez M. McShane; j'ai bien entendu, et les reconnaissons à l'heure actuelle.

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

Seulement, dans le cas présent, ce sont de nouvelles lampes, très-belles, qu'on a fait mettre chez M. McShane; j'ai bien entendu, et les reconnaissons à l'heure actuelle.

Le comité de l'éclairage s'est réuni, ce matin, sous la présidence de M. Rainville. Les autres membres présents étaient MM. les échevins Durieux, Cunningham et Tansey.

Le comité a décidé de demander un crédit supplémentaire de \$2,000 pour augmenter le nombre des lampes électriques et \$240 pour les deux lampes placées à la porte du maire McShane.

C'est toujours l'habitude de faire poser deux lampes aux frais de la ville, à la porte du maire, que qu'il soit. Ces lampes sont transportées à la porte de tous ceux qui se succèdent à la présidence du conseil de ville.

LE MAIRE EN PIQUE-NIQUE

M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

Le maire en pique-nique M. McShane est allé au pique-nique des bouchers, cette après-midi. Dans le genre d'un coup de main, M. J. S. Evans, condamné l'autre jour à \$10 d'amende pour avoir refusé de démolir sa bâtisse de la rue St Henri, à la demande de l'inspecteur des bâtiments, s'est enfin décidé de jeter sa construction par terre.

LE CIRQUE ROBINSON

Les chiens savants du professeur Burke font fureur au Parc Sohmer.

Le spectacle de Salomon surpasse de beaucoup celui de Neron donné par Barnum. - Com. Gazette, Cincinnati. Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum et de Forepaugh, et que le spectacle grandiose du roi Salomon est le plus intéressant de tous les autres cirques, qui ont donné des représentations ici.

On lit ce qui suit dans le Chronicle, de Québec, en date du 21 septembre: "Le cirque est de cent coudees au-dessus de la rue, et on dit que tous les autres cirques qui soient jamais venus à Québec."

Le cirque surpasse, sous tous les rapports, ceux de Barnum et de Forepaugh. - Courier Journal, Louisville. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Mail du 7 août: Il y avait foule hier. Le spectacle du roi Salomon et les autres représentations avaient attiré un grand nombre de personnes, et pendant les deux jours, 60,000 personnes ont assisté à ces représentations. Barnum, à l'apogée de sa gloire, n'a jamais mieux réussi. La représentation, du comédien continué. Di-sons, en terminant, que le cirque de Robinson, quant à l'hippodrome, la ménagerie et les curiosités de toute sorte est supérieur à ceux de Barnum